Décret n° 2004-107 du 06 février 2004, abrogeant et remplaçant l'alinéa 1er de l'article 40 du décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment, en ses articles 43 et 76 ;
Vu la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant code du travail ;
Vu le décret n°74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime spécial applicable aux agents non fonctionnaires de l'Etat, modifié par le décret n°80-700 du 12 juillet 1980 et le décret n°87-204 du 18 février 1987 ;
Vu le décret n°2003-665 du 25 août 2003 portant nomination du Premier Ministre;
Vu le décret n°2003-666 du 27 août 2003 portant nomination des Ministres, modifié par le décret n°2003-671 du 28 août 2003 ;
Vu le décret n°2003-677 du 2 septembre 2003 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
Vu le décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 portant désignation du Ministre chargé de l'intérim du Premier Ministre ;
Sur le rapport du Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles,

Décrète :

Article premier. - L'alinéa 1er de l'article 40 du décret n°74-347 du 12 avril 1974 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

«article 40 alinéa 1er - La limite d'âge d'admission à la retraite des agents non fonctionnaires de l'Etat est fixée à 60 ans».

Article 2. - Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 6 février 2004.

Par le Président de la République — Abdoulaye Wade

Pour le Premier Ministre
Et par intérim, le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Porte parole du Gouvernement

Macky Sall